



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-01139-O

Requérant(s)	Frésard Michel, Ausserfeldweg 4, 3254 Messen
Auteur du projet	Milani Architecture Sàrl, Route de Moutier 109, 2800 Delémont
Description du projet	Rénovation de la maison familiale, pose d'une isolation extérieure crépie, remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur extérieure air-eau, pose de panneaux solaires sur la toiture, agrandissement de la terrasse, démolition du garage existant et création d'un couvert à voiture avec rangements.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 2472
Lieu-dit, adresse	Rue des Vergers, Rue des Vergers 7, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	--
Date de parution du JO	03.09.2026
Début de la publication	04.09.2026
Échéance de la publication	05.10.2026

Ouvrage

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Matériaux : Façades : Crépissage blanc cassé, couvert extérieur en bois.

Toiture : Bois

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 31 août 2026
(réf.int. 87-2026)